

Présidence de M. Valéry Beaud, président

Membres absents excusés : Mme Anne-Françoise Decollogny ; M. Romain Felli ; M. Ngoc Huy Ho ; M. Sébastien Kessler ; Mme Astrid Lavanderos ; Mme Anita Messere ; Mme Sara Soto ; M. Roger Vagnières.

Membres absents non excusés : M. Valentin Christe ; M. Xavier de Haller ; M. André Mach.

Membres présents	88
Membres absents excusés	8
Membres absents non excusés	9
Effectif actuel	99

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

**Election
complémentaire**

d'un membre à la Commission permanente de politique régionale, en remplacement de M. Sébastien Kessler, démissionnaire.

M. Vincent Brayer, au nom du groupe socialiste, propose la candidature de Mme Esperanza Pascuas Zabala.

Le Conseil désigne, à l'unanimité, Mme Esperanza Pascuas Zabala comme membre de la Commission permanente de politique régionale.

**Pétition
Dépôt**

de Mme Anne-Lise Noz et consorts (3001 signatures) « *Une rue Marterey 100% dynamique.* »

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Lettre

de la Municipalité (du 24 janvier) demandant le traitement prioritaire pour le 12.02.2019 pour les points :

- R 54 – **Préavis N° 2018/45** : – « Plan partiel d'affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » concernant les parcelles comprises entre le chemin de Rovéréaz, la limite est de la parcelle n° 3'722, le chemin des Mayoresses et les plans légalisés nos 441 et 688. Abrogation du plan d'extension n° 589 du 15 août 1979, du plan partiel d'affectation n° 642 du 12 mai 1989 et abrogation partielle du plan de quartier n° 466 du 4 juin 1965 »
- R 55 – **Préavis N° 2018/48** : – « Constructions de la nouvelle usine de production d'eau potable Saint-Sulpice II. Demande de crédit »
- R 56 – **Préavis N° 2018/56** : – « Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019-2023 »

**Communications
municipales**

- R 57 – **Préavis N° 2019/01** : – « Etablissement primaire et secondaire de Béthusy : construction de 16 classes sur le site du collège de Béthusy – Demande de crédit complémentaire et d’investissement »

—————

- 7 février 2019 : Réponse à la résolution de Mme Véronique Beetschen du 27 mars 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « Personnes âgées et/ou en situation de handicap : quel accès et quelle mobilité pendant les grandes manifestations? »
- 7 février 2019 : Fondation pour l’animation socioculturelle lausannoise (FASL) : remplacement au sein du Conseil de fondation
- 7 février 2019 : Réponse à la résolution de M. Henri Klunge du 30 janvier 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à son interpellation : « 1er mai congé, mais pourquoi? »
- 7 février 2019 : Désignation de Mme Vesna Stanimirovic en tant que cheffe du Service du personnel
- 31 janvier 2019 : Ouverture d’un compte d’attente pour financer les études pour le rétablissement de la libre migration piscicole au barrage de l’aménagement hydroélectrique de Lavey.
- 31 janvier 2019 : Réponse à la question n° 32 de Mme Esperanza Pascuas, déposée le 4 décembre 2018 « Baisse du confort des arrêts du m1 en situation d’intempéries »
- 7 février 2019 : Réponse à la question n° 33 de Mme Esperanza Pascuas, déposée le 4 décembre 2018 « Magasin Denner à la Bourdonnette : fermeture annoncée? »

**Question écrite
Dépôt**

de Mme Muriel Chenaux Mesnier (Soc.) et consorts : « *Equitas premier bilan et perspectives...* »

**Postulat
Dépôt**

de M. Benoît Gaillard (Soc.) et consorts « *Améliorer l’information et l’accompagnement des personnes qui s’estiment victimes de mauvais traitements par la police* »

**Postulat
Dépôt**

de Mme Céline Misiego (Eàg) et consorts « *Favorisons des camps scolaires écologiques* »

**Motion
Dépôt**

de M. Vincent Vouillamoz (CPV) et consorts « *Pour un impôt foncier climatiquement responsable* »

Postulat

de . Nicola Di Giulio (PLC) « *Pour une salle de gymnastique à Vers-chez-*

<i>Dépôt</i>	<i>les-Blanc »</i>
Postulat <i>Dépôt</i>	de Mme Laura Manzoni (EàG) et consorts « <i>Un 13^{ème} salaire pour tout le personnel auxiliaire et mensualisé de la Ville de Lausanne</i> »
Interpellation <i>Dépôt</i>	de Mme Latha Heiniger (Soc.) : « <i>Contrats d'auxiliaire : La Ville est-elle exemplaire ?</i> »
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Roland Philippoz (Soc.) et consorts : « <i>Sous-location des appartements gérés par le Service des Gérances: quels impacts pour la Ville, l'accès à son parc immobilier et son attractivité pour les jeunes ?</i> »
Interpellation <i>Dépôt</i>	de Caroline Alvarez (Soc.) et consorts : « <i>Arbres urbains : des poumons de la ville pour tous les citoyens</i> »
Interpellation <i>Dépôt</i>	de M. Nicola Di Giulio (PLC) : « <i>Afin que nos ponts lausannois ne deviennent plus le théâtre d'actes désespérés – osons les filets anti-suicides.</i> »
R54-CD Rapport s/Préavis 2018/45	<p>Plan partiel d'affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » concernant les parcelles comprises entre le chemin de Rovéréaz, la limite est de la parcelle n° 3'722, le chemin des Mayoresses et les plans légalisés nos 441 et 688. Abrogation du plan d'extension n° 589 du 15 août 1979, du plan partiel d'affectation n° 642 du 12 mai 1989 et abrogation partielle du plan de quartier n° 466 du 4 juin 1965</p> <p><u>Rapporteur</u> : M. Guy-Pascal Gaudard (PLR)</p>
<i>Discussion</i>	Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) <u>qui dépose un amendement.</u>
<i>Amendement</i> <i>Sangra (Dépôt)</i>	« <i>Les nouvelles constructions doivent satisfaire le standard Minergie-P-Eco ou une performance équivalente</i> »
<i>Discussion</i>	Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Roland Philippoz (Soc.) ; M. Johan Pain (EàG) ; M. Axel Marion (CPV) ; M. Philipp Stauber (PLC) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; Mme Marie-Thérèse Sangra (Les Verts) ; M. Daniel Dubas (Les Verts) ; M. Roland Philippoz (Soc.) ; Mme Françoise Longchamp (PLR) ; M. Grégoire Junod, syndic.

<i>Discussion s/règlement</i>	La parole n'est pas demandée.
<i>Vote s/amendement Sangra</i>	Le Conseil, par 16 oui, 59 non et 10 abstentions, refuse l'amendement de Mme Sangra
<i>Discussion (suite)</i>	Mme Françoise Longchamp (PLR)
<i>Vote s/conclusions 1, 1b, et 2</i>	Le Conseil, par une majorité de oui, et 1 abstention, approuve les conclusions 1, 1b et 2.
<i>Vote s/concl. 3</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion n° 3 de la commission.
<i>Vote s/concl. 4</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve la conclusion n° 4 de la commission.
<i>Vote s/conclusions 5 à 8</i>	Le Conseil, à l'unanimité, approuve les conclusions n° 5 à 8 de la commission.
	Ce faisant, le Conseil décide :
	<ol style="list-style-type: none">1. d'adopter les modifications suivantes du plan partiel d'affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » :<ul style="list-style-type: none">– la cote d'altitude de l'aire d'implantation sud-est est abaissée de 623.00 m à 619.00 m et le périmètre d'implantation est modifié pour le faire correspondre à l'emprise du bâtiment existant ;– l'alinéa suivant est ajouté à l'article 14 du règlement du PPA : «Une bande de verdure doit être garantie et plantée d'arbres et d'arbustes au sud de la parcelle n°3552 » ;1b. d'adopter l'amendement accepté en commission modifiant l'art. 14 al.1 :<ul style="list-style-type: none">– au minimum 5'000 m² de la parcelle 3 '552 et 7'500 m² de la parcelle 706 doivent rester végétalisés en pleine terre, c'est-à-dire en surfaces vertes et arborées avec des essences indigènes, prairies, plates-bandes, plantage, etc., sans construction souterraine.2. d'adopter comme fraction du Plan général d'affectation le plan partiel d'affectation « La Rozavère – Eben-Hézer » concernant les parcelles comprises entre le chemin de Rovéréaz, la limite est de la parcelle n° 3'722, le chemin des Mayoresses et les plans légalisés nos 441 et 688, tel qu'amendé selon le chiffre 1 des conclusions du présent préavis ;3. d'abroger le plan d'extension n° 589 du 15 août 1979, le plan partiel d'affectation n° 642 du 12 mai 1989 et partiellement le plan de quartier n° 466 du 4 juin 1965 ;

4. de prendre acte que l'observation et l'opposition déposées durant l'enquête publique, décrites aux points 9.1 et 9.2, ont été retirées par leurs auteurs ;
5. de donner à la Municipalité les pleins pouvoirs pour répondre aux actions qui pourraient lui être intentées, l'autorisant à plaider devant toutes les instances, à recourir, à exproprier, à transiger et, le cas échéant, à traiter à l'amiable ;
6. de porter le coût des indemnités éventuelles de la procédure au compte des « dépenses d'investissement du patrimoine administratif » ;
7. de charger la Municipalité de fixer un amortissement annuel à porter au budget de la Direction culture et développement urbain, rubrique n° 1930.0.331.0, lorsque les dépenses résultant des pouvoirs mentionnés sous chiffre 5 des présentes conclusions auront été engagées en tout ou partie, cet amortissement devant être incorporé et justifié dans le budget présenté l'année suivante ;
8. de limiter la validité des pleins pouvoirs prévus au chiffre 5 des présentes conclusions à cinq ans à partir du vote du Conseil communal, ce dernier étant informé des expropriations ou des achats à l'amiable faits au cours de cette période.

R55-SE
Rapport s/[Préavis](#)
[2018/48](#)

**Construction de la nouvelle usine de production d'eau potable
"Saint-Sulpice II". Demande de crédit**

Rapportrice : [Mme Anne Berguerand](#) (Les Verts)

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Benjamin Rudaz (Les Verts) ; M. Georges-André Clerc (PLC) ; Mme Karine Beausire Ballif (Soc.) ; M. Maurice Calame (PLR) ; M. Jean-Marie Fürbinger (CPV) ; M. Johann Dupuis (EàG) ; M. Jean-Luc Chollet (UDC) ; M. Johann Dupuis (EàG) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie.

Vote s/conclusions

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 82'000'000.- pour la construction d'une nouvelle usine de production d'eau potable à Saint-Sulpice et des annexes liées ;
2. de balancer les dépenses du crédit d'étude (préavis N° 2014/16) de CHF 2'000'000.- par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 2910.331 du budget de la Direction de la sécurité et de l'économie, Service de l'eau, eau potable ;

4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service de l'eau ;
5. de prélever un montant équivalent aux amortissements mentionnés ci-dessus par le fonds pour le renouvellement de l'usine de traitement et pompage d'eau potable de St-Sulpice, dans la mesure de ses disponibilités ;
6. de financer le solde des amortissements par le fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau ;
7. de porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus les éventuelles subventions de l'Etablissement cantonal d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels (ECA) ou de l'attribuer au fonds de réserve et de renouvellement du Service de l'eau si le crédit est déjà amorti.

R56-LEA
Rapport s/Préavis
2018/56

Evolution et extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019-2023

Rapporteur : M. Nicolas Tripet (PLR)

Discussion

M. Nicolas Tripet (PLR) ; Mme Muriel Chenux Mesnier (Soc.) ; Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) ; M. Stéphane Wyssa (PLR) ; M. Georges-André Clerc (PLR) ; M. José Martinho (CPV) ; M. Fabrice Moscheni (UDC) ; M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services industriels ; Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture.

Voeu

« la commission souhaite la réactivation de la Commission consultative informatique. »

Vote s/conclusions

Le Conseil, à l'unanimité, **approuve** les conclusions de la commission, soit **décide** :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 11'487'000.- destiné à couvrir les frais d'évolution et d'extension des infrastructures informatiques et du réseau RECOLTE pour la période 2019 – 2023 ;
2. d'amortir annuellement et sur une durée de cinq ans le crédit mentionné sous chiffre 1 par la rubrique 4910.331 du budget de fonctionnement du service d'organisation et d'informatique ;
3. de faire figurer sous la rubrique 390 du budget de fonctionnement du service d'organisation et d'informatique les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ci-dessus.

**INI20-LEA
Postulat**

de Mme Esperanza Pascuas Zaballa (Soc.) et consorts : « *Pour une mixité sociale à La Bourdonnette* »

Discussion
préalable

Mme Esperanza Pascuas Zabala (Soc.) qui demande le renvoi à la municipalité ; M. Jean-Daniel Henchoz (PLR).

Le renvoi en commission n'ayant pas été demandé, le Conseil décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

—————

**INI21-LEA
Postulat**

de Mme Sara Gnoni (Les Verts) et consorts : « *Urgence climatique : il est temps d'avancer au rythme exigé par la science.* »

Discussion
préalable

Mme Sara Gnoni (Les Verts) qui demande le renvoi à la municipalité ; M. Philipp Stauber (PLC) qui demande le renvoi en commission ; M. Henri Klunge (PLR).

La demande étant appuyée par le nombre suffisant de voix, le postulat est renvoyé à une commission.

—————

Clôture

La séance est levée à 20 h 00.

Le président :

Le secrétaire :

.....

.....